

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep Marie-Victorin

Décembre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep Marie-Victorin s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à l'obtention de diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 25 janvier 1999, soit sept mois après la date prévue. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la Commission, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 22, 23 et 24 mars 2000². La visite n'a pu être effectuée plus tôt en raison de problèmes reliés aux négociations de travail dans les collèges. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, des élèves ainsi que des coordonnateurs de programmes conduisant au DEC. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep Marie-Victorin et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la formation générale.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, de M^{me} Rose-Marie Lèbe, professeure agrégée au Département d'éducation physique de l'Université de Montréal, de M^{me} Colette B. Melançon, professeure retraitée de langue d'enseignement et littérature et de M. Yves Laurendeau, adjoint aux programmes au Collège de Maisonneuve. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, Jean-Paul Beaumier, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Collège privé fondé en 1962, le Cégep Marie-Victorin est devenu un établissement d'enseignement public en 1993. Au cours des cinq dernières années, le Collège a développé plusieurs programmes de formation dans le domaine des arts et des arts appliqués tels que Musique populaire, Design d'intérieur, Graphisme et Commercialisation de la mode. Il offre également plusieurs programmes de formation préuniversitaire : Sciences de la nature, Sciences humaines, Musique, Arts et lettres, Arts plastiques et Lettres (profil langues) ainsi que des doubles DEC. À l'automne 1996, près de 3000 élèves étaient inscrits à l'enseignement régulier, dont près des deux tiers dans des programmes de formation technique. Soulignons enfin que le Collège dispense des programmes conduisant à l'obtention d'un DEC à la formation continue, en milieu carcéral ainsi que dans trois écoles juives. L'ensemble des activités offertes par le Collège se répartit dans sept pavillons.

En cours d'élaboration, le projet éducatif du Collège reposera sur des orientations précises qui guident déjà ses interventions en matière de gestion de programmes. Ces orientations, souligne le Collège, ont pour fil conducteur une vision cohérente et articulée des programmes de formation de manière à favoriser l'intégration des apprentissages des étudiants. Cette cohérence repose notamment sur un profil de sortie propre à chaque programme, sur la détermination d'un profil de sortie de la formation générale, sur l'élaboration d'une séquence d'apprentissage propre à chaque discipline et sur la concertation des enseignants dans une perspective d'approche programme.

En ce qui regarde la formation générale propre, l'approche du Collège varie selon les disciplines. En français, les élèves ne sont pas regroupés par familles de programmes; le lien avec le programme ou le domaine d'études de l'élève s'établit dans le cadre des travaux que ce dernier doit réaliser. En philosophie, les élèves sont regroupés en quatre familles de programmes : communication, arts et littérature; sciences de la nature et sciences humaines; affaires et industries; et les programmes ayant une composante de relation d'aide. En anglais, quatre familles avaient initialement été établies, mais le Collège est revenu, pour des raisons budgétaires, à deux grandes familles regroupant les élèves du secteur préuniversitaire et ceux du secteur technique.

À l'automne 1996, soixante et un enseignants ont donné les cours de la formation générale commune et propre, dont vingt-six en français, quatorze en philosophie, neuf en éducation physique et douze en anglais. En ce qui concerne les cours complémentaires, le Collège

offre des cours dans six domaines, soit les cinq domaines prévus au *Règlement sur le régime des études collégiales*, le domaine langage mathématique et informatique ayant été scindé en deux afin de permettre aux étudiants de certains programmes d'avoir accès à l'un ou l'autre de ces champs. Les cours offerts dans chacun des domaines sont déterminés par certaines règles visant à s'assurer que l'élève a accès à d'autres domaines du savoir que ceux prévus à son programme.

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'autoévaluation de la formation générale à l'enseignement régulier s'est réalisée conformément à la politique institutionnelle d'évaluation de programmes du Collège. Un comité opérationnel a été créé regroupant dix personnes, dont une conseillère pédagogique, qui agissait à titre de coordonnatrice de la démarche et rédactrice du rapport, et neuf professeurs⁴. Par ailleurs, le comité institutionnel en évaluation de programme⁵ effectuait un suivi du processus. Ce dernier comité était composé du directeur des études, du responsable du Service des programmes, d'une aide pédagogique individuelle et de quatre professeurs représentant la formation préuniversitaire et technique.

Autant les professeurs que les élèves ont été consultés. Une collecte des données couvrant l'ensemble des critères retenus par la Commission a été réalisée auprès de tous les professeurs qui ont offert des cours de formation générale commune, propre et complémentaire au cours de l'année de référence, soit 1996-1997. Enfin, un questionnaire a été élaboré à l'intention des élèves qui avaient terminé une part importante des cours de la formation générale. Le questionnaire couvre l'ensemble des critères et permet une lecture des résultats par discipline.

Après avoir analysé et avalisé le rapport d'autoévaluation, le Comité institutionnel a recommandé son adoption à la Commission des études qui, à son tour, a recommandé son adoption au Conseil d'administration.

Le rapport transmis à la Commission, intéressant et de lecture facile, est le résultat d'une réflexion collective qui témoigne d'un véritable engagement de l'ensemble des personnes concernées par une telle démarche. Il témoigne du dynamisme du Collège et traduit sa préoccupation d'amélioration continue des programmes de formation qu'il dispense. Il s'agit sans conteste d'un point fort.

4. Dont trois enseignants de français, deux de philosophie, deux d'anglais, un d'éducation physique et une enseignante représentant la formation générale complémentaire.

5. Ce dernier comité relève de la Commission des études.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

En cours d'élaboration, le projet éducatif du Collège⁶ reposera sur des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté, dont la rigueur intellectuelle et la concertation, et mettra l'accent sur la recherche d'une cohérence institutionnelle en vue de soutenir les efforts de chacun dans la poursuite de la mission du Collège. Ces valeurs ont fortement imprégné la démarche d'autoévaluation de la formation générale.

En vue d'analyser la cohérence de la formation générale, le Comité opérationnel a d'abord décidé d'en définir le profil de sortie afin que ce dernier serve par la suite de cadre de référence pour apprécier la contribution de chacun des cours à l'atteinte des objectifs poursuivis par la formation générale. En plus d'être porteuse d'une vision culturelle à transmettre aux étudiants, souligne le Collège, la formation générale a pour mission de développer des habiletés génériques qui portent notamment sur la maîtrise du français écrit et parlé, sur la capacité de communiquer en d'autres langues, sur la maîtrise des règles de base de la pensée rationnelle et sur l'exercice du jugement critique. Ces diverses habiletés fondamentales, poursuit le Collège, doivent être transférables dans les profils de sortie de la formation spécifique.

Par la suite, le Comité a procédé à un inventaire descriptif de l'ensemble des cours⁷ offerts en 1996-1997. Pour ce faire, chaque professeur a rempli une grille synthèse comportant les informations suivantes : objectifs du cours, contenus, méthodes pédagogiques, évaluation

6. Présentement en rédaction, le projet éducatif doit être présenté au Conseil d'administration en juin 2000.

7. Autant les cours de formation générale commune que ceux de formation générale propre et complémentaire ont été analysés.

des apprentissages, travaux exigés et nombre d'heures de travail requis. L'appréciation de la cohérence de la formation s'est donc faite à la fois au regard du profil de sortie défini pour la formation générale et, dans un second temps, au regard de chacune des disciplines concourant à l'atteinte des objectifs identifiés dans ce profil de sortie.

Il ressort de l'analyse effectuée par le Collège que les enseignants ont non seulement respecté l'esprit des nouveaux devis, mais qu'ils ont profité des changements entraînés par le renouveau pour consolider les objectifs poursuivis dans chacun de leurs cours. À titre d'exemples, l'étude de différents mouvements et courants littéraires en français favorise le développement de l'analyse chez l'élève, sa capacité d'écriture; la fréquentation des œuvres littéraires lui transmet les bases d'un héritage culturel commun. Les cours respectent la séquence prévue et les enseignants font preuve d'une grande cohésion départementale. Des plans de cours communs sont prévus pour les trois premiers ensembles dans lesquels sont précisés les instruments pédagogiques ainsi que les grilles de correction des épreuves finales. Un plan cadre balise également le cours de formation générale propre en français. De plus, les enseignants des trois premiers ensembles ont opté pour un examen commun et une correction à « l'aveugle »⁸. En philosophie, les enseignants font également preuve de concertation. Un plan cadre a été élaboré pour chacun des cours dans lequel sont définis les modalités d'évaluation, les critères et la pondération. Un comité de plan de cours s'assure, au début de chaque session, du respect du plan cadre. La situation est sensiblement la même en anglais. Les professeurs ont élaboré des plans cadres et les plans de cours sont par la suite rédigés par des comités d'enseignants. Enfin, en éducation physique, des efforts de concertation ont amené les enseignants à retenir un contenu théorique et des travaux communs pour l'ensemble 1, ainsi que des approches pédagogiques semblables dans le cadre des deux ensembles subséquents.

L'élaboration d'un profil de sortie, dont s'inspirera le projet éducatif du Collège, a ainsi permis d'illustrer comment chacune des disciplines concourt au développement des habiletés génériques et à la transmission de valeurs communes.

Soulignons enfin que le Collège a créé, en août 1998, un comité de la formation générale en vue de favoriser le rapprochement entre la formation générale et la formation spécifique. Ce Comité a rencontré toutes les assemblées départementales (tous les professeurs) des différents programmes de la formation spécifique afin de leur présenter le

8. Tous les professeurs d'un même ensemble mettent en commun les examens finals des étudiants et ils se partagent ensuite les copies en veillant à ne pas corriger les copies de leurs propres groupes.

profil de sortie de la formation générale. Il s'agit certes d'une initiative de nature à favoriser le rapprochement souhaité entre les deux composantes.

En ce qui concerne la formation générale propre, la mise en œuvre de ces cours s'inscrit dans l'esprit du renouveau. En philosophie, les étudiants sont regroupés en quatre familles de programmes, ce qui permet aux enseignants d'adapter leur enseignement et de proposer aux élèves des travaux en lien avec leur domaine d'études. En anglais, les élèves sont regroupés, en plus de leur niveau de classement, selon qu'ils sont inscrits à un programme de formation technique ou préuniversitaire. Comme en philosophie, les activités proposées aux élèves prennent en considération leur domaine d'études. Les professeurs d'anglais ont d'ailleurs rencontré les coordonnateurs des différents départements afin d'identifier leurs besoins de formation en anglais. En français, les enseignants ont préféré le maintien de groupes hétérogènes afin de miser sur la pluralité des expériences des élèves pour favoriser les échanges de points de vue dans les exposés oraux. La première expérimentation, très fidèle au devis ministériel sur le plan du contenu axé sur différentes formes de communication, a toutefois donné lieu à un certain mécontentement des élèves. Aussi, on a procédé à un réajustement afin d'éviter la redondance avec les cours du secondaire. D'un commun accord, les enseignants ont mis l'accent sur la consolidation des acquis tout en préservant un corpus d'œuvres littéraires contemporaines, qui sert ici à mettre en contexte l'étude des procédés de la communication. De plus, dans le cadre des travaux qui leur sont proposés, les élèves doivent formuler un point de vue personnel sur les œuvres à l'étude et ils ont la possibilité de choisir un travail final qui soit en lien avec leur programme. Les enseignants font preuve d'une grande concertation dans l'élaboration de ces cours, mais la Commission a toutefois pu constater, lors de la visite, que l'adaptation recherchée est presque entièrement laissée à la discrétion de l'élève. Aussi, elle invite le Collège à s'assurer que le rapprochement souhaité entre la formation générale et la formation spécifique soit davantage pris en compte dans le cadre de ce cours. Des contacts plus étroits avec les coordonnateurs des différents programmes ouvriraient sans doute des pistes intéressantes.

Des règles sont prévues pour l'offre des cours complémentaires en vue de favoriser la complémentarité recherchée et certains ont été revus selon l'approche par objectifs et standards. Le Collège doit toutefois poursuivre ses efforts à ce chapitre, ce dernier reconnaissant y avoir accordé une importance moindre compte tenu de l'ampleur des changements à apporter aux cours de la formation générale commune et propre. Le Collège vient d'adopter une politique à cet égard et un comité⁹ a été créé en vue d'assurer la mise

9. Le comité des cours complémentaires regroupe les professeurs qui offrent ces cours et un conseiller pédagogique à titre de personne-ressource.

en œuvre harmonieuse de ces cours et de briser l'isolement ressenti par certains enseignants. Il s'agit d'une initiative intéressante et la Commission invite le Collège à poursuivre les actions envisagées à ce chapitre, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des pratiques pédagogiques.

Les méthodes pédagogiques

Les exercices et les ateliers dirigés, les échanges et les discussions, le travail en équipe figurent, avec les exposés magistraux, parmi les méthodes les plus utilisées. En français, l'adoption de plans cadres et l'utilisation de manuels communs ont entraîné une certaine harmonisation des pratiques. En philosophie, les enseignants mettent davantage l'accent sur la rédaction d'un texte argumentatif en accordant une attention particulière à l'intégration progressive et séquentielle des habiletés recherchées. En anglais, les professeurs ont également recours à diverses méthodes, notamment le travail en laboratoire multimédia, la pédagogie par projet et les ateliers d'apprentissage coopératif, en vue de développer et de consolider l'intégration des habiletés langagières. En éducation physique, les enseignants ont revu leur approche pédagogique afin de mettre l'accent sur une prise de conscience individuelle des élèves à l'égard de leur santé. Enfin, le rapport fait également état d'une variété de méthodes utilisées par les professeurs qui donnent les cours de la formation générale complémentaire.

Le sondage fait auprès des élèves révèle que ces derniers jugent les méthodes pédagogiques bien adaptées aux objectifs poursuivis dans les différents cours. Leur appréciation est toutefois plus mitigée quant à leur intérêt pour chacune des disciplines, notamment pour la philosophie. En anglais, les élèves se sont également montrés critiques quant aux habiletés développées dans le cadre de leurs cours, en particulier en ce qui concerne l'oral. De plus, les élèves souhaiteraient davantage de dynamisme à l'intérieur des cours.

Ces résultats ont suscité maintes réflexions au sein des départements. Les professeurs rencontrés lors de la visite ont fait part de leurs préoccupations à cet égard, rappelant que l'approche par objectifs et standards avait considérablement modifié leur pratique enseignante. Aujourd'hui plus à l'aise avec cette approche, ils comptent maintenant trouver des moyens pour intéresser davantage les étudiants à leurs contenus disciplinaires respectifs.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

L'élaboration de plans cadres dans chacune des disciplines et l'utilisation de manuels communs ont permis une harmonisation des pratiques au regard de la pertinence et de l'équivalence des travaux exigés des élèves. Le rapport témoigne à cet égard d'une cohérence exemplaire. Par ailleurs, les assemblées départementales se sont donné des mécanismes pour analyser les plans de cours (comités de plans de cours) en vue d'assurer leur conformité à la PIEA. En français, un comité détermine le choix des œuvres obligatoires pour chacun des cours, le nombre et le contenu des examens ainsi que le sujet et la forme de l'examen final. En philosophie et en anglais, la situation est sensiblement la même en ce qui concerne l'approbation des plans de cours. Les différents exercices faits en classe et la lecture des textes que les élèves doivent faire à la maison les préparent à l'épreuve finale. Enfin, en éducation physique, le département s'assure de la pertinence des travaux et de l'équivalence de la charge de travail lorsqu'un même cours est donné par plus d'un professeur.

Dans l'ensemble, le sondage fait auprès des élèves révèle que ces derniers sont d'accord pour dire que les travaux demandés par leurs professeurs favorisent leur apprentissage. La Commission a par ailleurs été à même de constater à quel point la cohésion départementale de chacune des disciplines a favorisé la pertinence et l'équivalence des travaux. Il s'agit sans contredit d'un point fort de la mise en œuvre de la formation générale.

L'évaluation des apprentissages

Les enseignants ont revu en profondeur leurs pratiques d'évaluation afin de se conformer aux nouveaux devis ministériels. Le rapport d'autoévaluation a cependant mis en lumière des améliorations à apporter en ce qui a trait à la précision des critères de correction et le Collège a déjà posé certaines actions en ce sens comme a pu le constater la Commission lors de la visite.

La Direction des études est responsable de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). À ce titre, elle a procédé, par l'intermédiaire d'un comité de la Commission des études, à une vérification de la mise en œuvre de la politique dans le Collège en 1997. Un questionnaire a été acheminé à chacun des départements afin que ces derniers jugent du respect des règles prévues à la PIEA dans chacun des cours sous leur responsabilité. Il s'avère toutefois que la Direction des études ne se livre pas à un examen des plans de cours, sinon lors d'une évaluation ou d'une implantation de programme. Bien que les départements s'acquittent de leurs responsabilités à ce chapitre avec beaucoup de rigueur, le Collège devrait faire preuve d'une plus grande vigilance.

Dans l'ensemble, les élèves interrogés se sont dits satisfaits des modes d'évaluation. Ils ont également souligné leur satisfaction à l'égard des commentaires formulés par leurs professeurs.

La Commission a de plus procédé à une analyse approfondie des plans de cours de l'ensemble 2 en français (601-102-04), de l'ensemble 1 en philosophie (340-103-04), de l'ensemble 1 en anglais (604-101-03) et également de l'ensemble 1 en éducation physique (EDP-109-03). En français, l'objectif terminal est évalué adéquatement selon les conditions de réalisation conformes au devis, mais le plan de cours gagnerait à préciser les éléments de compétence et les critères de performance qui y sont rattachés ainsi que leurs liens avec les activités d'évaluation. Enfin, les critères de correction pourraient être mieux explicités. En philosophie, le plan de cours est complet et en lien avec l'objectif assigné à ce cours. En français et en philosophie, le recours à l'évaluation formative n'apparaît toutefois pas aux plans de cours. En anglais, le plan de cours est complet et bien présenté. Dans l'ensemble, les objectifs poursuivis sont évalués adéquatement. Le rapport et la visite ont toutefois mis en lumière un certain inconfort du Département d'anglais à l'égard des devis ministériels, en particulier en ce qui regarde les standards et l'évaluation de l'atteinte de la compétence. Enfin, en éducation physique, le plan de cours paraît complet, mais le troisième élément de compétence gagnerait à être précisé. Une évaluation synthèse permet de mesurer l'atteinte de la compétence, mais la pondération attribuée à l'évaluation sommative devrait prendre en compte l'ensemble des objectifs spécifiques liés à ce cours. Une proportion élevée de la note porte en effet sur des éléments qui ne sont pas liés aux objectifs définis dans le devis ministériel.

À la lumière de ce qui précède, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que les instruments d'évaluation témoignent bien de l'atteinte des objectifs en éducation physique.

Les épreuves synthèses de programmes

Le Collège a fait preuve de dynamisme dans l'appropriation de ce volet du renouveau. À l'automne 1996, les trois conseillers pédagogiques organisaient une activité de perfectionnement sur ce thème et tous les programmes étaient représentés. Au terme de cette activité, chaque équipe avait élaboré un profil de sortie pour son programme et jeté les bases d'une épreuve synthèse. Le Service des programmes et du développement pédagogique a par la suite élaboré un cadre de référence pour consolider les travaux amorcés. L'épreuve synthèse doit ainsi porter sur des éléments essentiels de la formation spécifique de l'élève ainsi que sur certaines habiletés transférables développées dans le

cadre de la formation générale. De son côté, comme il a été souligné, le comité de la formation générale a également procédé à la définition d'un profil de sortie.

Certaines expérimentations intégrant les éléments essentiels des deux composantes ont eu lieu, notamment en Musique, en Techniques de réadaptation physique et en Design d'intérieur. Le Collège doit maintenant compléter le travail amorcé. Dans cet esprit, la Commission *suggère* au Collège de donner suite à son intention de revoir les profils de sortie de chacun des programmes en s'assurant d'y intégrer les intentions éducatives de la formation générale et, à cette fin, de favoriser une plus grande participation des professeurs de formation générale dans l'élaboration des épreuves synthèses.

* * *

En résumé, l'élaboration de plans cadres dans la plupart des disciplines et l'harmonisation des plans de cours sur le plan des contenus, des méthodes pédagogiques, des exigences et des modalités d'évaluation ont favorisé la mise en œuvre des aspects pédagogiques liés au renouveau. La cohérence et la concertation qui se dégagent de la démarche d'autoévaluation ont également suscité au sein de chacun des départements des réflexions qui se sont traduites par des actions appropriées pour améliorer certains aspects de la formation offerte. Le Collège doit cependant procéder à des examens plus systématiques de ses plans de cours et poursuivre les travaux entrepris dans l'élaboration des épreuves synthèses.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Plusieurs activités de perfectionnement ont été organisées pour favoriser la compréhension et l'appropriation des nouveaux devis. Il émane d'ailleurs du rapport et des rencontres effectuées lors de la visite un dynamisme pédagogique dans la plupart des départements. En français, les professeurs ont fait preuve d'une concertation peu commune dans l'élaboration des nouveaux cours. Le jumelage de groupes d'élèves inscrits simultanément en mise à niveau et dans le premier cours de la séquence traduit la préoccupation des

enseignants de trouver des approches pédagogiques qui motivent leurs élèves¹⁰. En philosophie, plusieurs comités d'enseignants ont travaillé à l'élaboration de plans cadres pour chacun des cours. Ce département s'est également intéressé à identifier des moyens pour accroître l'intérêt des élèves comme en fait preuve le projet *Créaction*¹¹ à l'intention des élèves inscrits au premier cours. Enfin, le rapport souligne que les enseignants du Département d'éducation physique ont bénéficié de soutien pour la mise en œuvre des nouveaux cours et le développement de matériel pédagogique approprié aux objectifs de ces cours.

La situation a été quelque peu plus difficile au sein du Département d'anglais. Il a d'abord fallu, comme le souligne le rapport, créer un département qui n'existait pas en même temps qu'il fallait élaborer des nouveaux cours. Le dynamisme individuel des enseignants n'a toutefois pas su pallier un certain manque de leadership pédagogique au sein de ce département. Le rapport et la visite ont mis en lumière certaines difficultés vécues par ce département, notamment sur le plan des méthodes pédagogiques et de l'évaluation des apprentissages. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de soutenir les enseignants d'anglais dans la recherche de solutions aux difficultés soulevées lors de l'évaluation, notamment en ce qui concerne la définition des exigences et des standards dans l'apprentissage d'une langue seconde au niveau collégial ainsi que l'établissement de stratégies pédagogiques en favorisant l'atteinte. Le Collège devrait également offrir aux enseignants d'éducation physique un perfectionnement en matière d'évaluation afin de s'assurer que tous les objectifs d'un cours soient pris en compte.

En ce qui concerne la qualité des ressources matérielles, didactiques et documentaires dédiées à la formation générale, la Commission a été à même d'apprécier les travaux de rénovation réalisés à la bibliothèque. Le Collège dispose aujourd'hui d'une bibliothèque spacieuse et lumineuse. Le rapport témoigne toutefois d'une satisfaction mitigée des enseignants en ce qui concerne les ouvrages qui y sont disponibles. Lors de la visite, un examen des rayons a permis de constater que certaines collections demandent à être renouvelées. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de veiller au maintien et au renouvellement de ses différentes collections afin de répondre aux besoins des enseignants. Sur le plan des ressources informatiques, le Collège dispose d'équipements adéquats et les élèves ont facilement accès aux technologies de l'information et des communications, dont internet. Les professeurs ont toutefois déploré le manque de soutien technique dans les

10. Ce projet pilote, inspiré d'une expérimentation tenue au Collège de Limoilou, fait l'objet d'une recherche conjointe avec le Collège de Bois-de-Boulogne.

11. Le projet *Créaction* vise à rendre les élèves du premier cours plus actifs et créatifs et à recourir au besoin à leurs professeurs de la formation spécifique pour y parvenir.

laboratoires. Des améliorations ont déjà été apportées à ce chapitre, et la Commission invite le Collège à poursuivre les efforts entrepris en ce sens. Enfin, le comité de visite a été à même d'apprécier la qualité des locaux et des équipements d'éducation physique.

La gestion

Il faut ici rappeler les nombreux changements vécus par le Collège au cours des dernières années. En joignant les rangs du réseau public, ce dernier a vu sa clientèle augmenter considérablement, tout comme le nombre des programmes offerts. Et cette transition, comme en témoignent le rapport du Collège et la visite de la Commission, s'est faite sereinement. La décision de maintenir trois conseillers pédagogiques au sein du Service des programmes et du développement pédagogique pour soutenir les enseignants, notamment en vue de favoriser leur compréhension et leur appropriation des principaux enjeux du renouveau, n'est pas étrangère au climat qui règne dans l'établissement et à l'ampleur de la tâche réalisée à ce jour. Toutes les personnes rencontrées lors de la visite ont souligné leur satisfaction à l'égard de l'appui obtenu sur le plan du développement pédagogique. Les assemblées départementales, considérées comme premier niveau de gestion, s'acquittent pour leur part entièrement des responsabilités qui leur sont confiées. Ainsi en est-il des autres niveaux décisionnels.

Il n'existe pas de comités de programmes comme tels. Le Collège a plutôt misé sur la création de tables de concertation pour favoriser l'implantation de l'approche programme ainsi que la participation élargie des enseignants dans l'élaboration des profils de sortie ainsi que de l'épreuve synthèse.

Le comité de la formation générale et celui des cours complémentaires ont par ailleurs contribué à créer un climat d'ouverture à l'égard de l'importance conférée à la formation générale. Mais, à ce jour, les efforts de rapprochement semblent davantage émaner des interlocuteurs de la formation générale, comme en témoignent la tournée effectuée par le comité de la formation générale auprès des coordonnateurs de la formation spécifique ainsi que la diffusion du bulletin *La Chouette*, initiative du Département de philosophie, auprès de l'ensemble de la communauté collégiale. Ces actions demandent à être soutenues et encouragées de toutes parts afin de favoriser le rapprochement souhaité entre les deux composantes de formation.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Au moment de l'évaluation, les taux de réussite enregistrés par le Collège étaient généralement plus faibles que ceux du réseau. En français et en philosophie, par exemple, les écarts négatifs atteignent environ 15 % dans l'ensemble des cours. Il ressort de l'analyse effectuée par le Collège qu'un plus grand nombre d'élèves admis par ce dernier présente une moyenne générale au secondaire plus faible que les élèves du réseau. Le manque de motivation et l'absence de méthodes de travail sont aussi évoqués pour expliquer les écarts négatifs. De plus, nombreux sont les élèves qui doivent suivre des cours de mise à niveau en français, ce qui retarde par la suite leur progression dans les programmes auxquels ils sont inscrits. De plus, en français, l'application très stricte des devis ministériels et la correction à « l'aveugle » pratiquée par l'ensemble des enseignants, ajoutée à la faiblesse des élèves à leur entrée, expliqueraient la faiblesse des résultats.

Le Collège est préoccupé par cette situation et des actions ont déjà été entreprises pour apporter des améliorations. En français et en philosophie, les enseignants ont convenu d'augmenter leurs heures d'enseignement au cours d'un trimestre en échange de plus petits groupes afin d'offrir un meilleur encadrement à leurs élèves. Les élèves inscrits au cours de mise à niveau en français ont de plus la possibilité de suivre simultanément le premier cours de la séquence. Cette dernière mesure vise à offrir à ces élèves un encadrement plus soutenu tout en veillant à ne pas altérer leur motivation par le retard causé par leur inscription à un cours de mise à niveau. En philosophie, les enseignants ont également revu leurs pratiques en vue de mieux soutenir leurs élèves. Les taux de réussite enregistrés dans ces deux disciplines au cours des trimestres d'automne 1997, 1998 et 1999 démontrent que les mesures mises en place par le Collège ont porté fruit. Dans les deux cas, les écarts négatifs ont été réduits de façon significative.

En anglais, les taux de réussite présentent des écarts marqués d'une session à l'autre. Le manque de motivation des élèves semble être la cause première des faibles taux de réussite, mais l'analyse n'est pas aussi étayée que pour les autres disciplines. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de procéder à une analyse plus fine des taux de réussite en anglais afin d'identifier des mesures particulières en vue d'améliorer la réussite dans ces cours. Enfin, à

l'exception du premier cours d'éducation physique, le Collège se compare au réseau pour les deux autres cours. Le Collège a déjà indiqué qu'il entendait prendre les moyens pour favoriser la motivation scolaire des élèves. La Commission l'encourage à poursuivre l'étude de ses taux de réussite et à donner suite aux actions qu'il entend mettre en œuvre à cet égard.

Les taux de réussite à l'épreuve uniforme de français sont par ailleurs le plus souvent supérieurs à ceux du réseau. L'analyse révèle toutefois que les élèves étaient plus faibles sur le plan de la maîtrise de la langue, ce qui tend à avaliser les actions déjà entreprises par le Collège à ce chapitre.

Prise isolément, la formation générale paraît avoir une incidence sur l'obtention du diplôme dans la durée prévue dans la plupart des programmes. La proportion de finissants à qui il manque à la fois des cours de formation générale et des cours de formation spécifique est en effet élevée. Même en tenant compte des caractéristiques des élèves, cette situation témoigne d'un intérêt mitigé à l'égard de la réussite des cours de formation générale. À titre d'exemple, la proportion des élèves inscrits en Techniques d'éducation en services de garde à qui il manque uniquement des cours de formation générale atteint 57 %. En Techniques d'éducation spécialisée, ce sont 54 % des élèves qui n'ont pas terminé leur formation générale, 50 % en Arts et 36 % en Design de la mode. Le Collège est préoccupé par cette situation et il entend mettre en place une politique du cheminement scolaire afin de donner un message clair aux étudiants sur l'importance à accorder à la formation générale. Dans cet esprit, en prenant appui sur les actions déjà réalisées,

la Commission recommande au Collège de poursuivre la recherche de mécanismes efficaces afin de favoriser la réussite des cours de formation générale dans l'ensemble des programmes.

L'encadrement des élèves

En plus des cours de mise à niveau et d'une session d'accueil et d'intégration, le Collège offre plusieurs mesures d'aide tels les centres d'aide en français, en philosophie et en anglais, ainsi que le service d'évaluation physique en éducation physique. Le Collège a élaboré un guide, *Parcours sans détour*, dans une perspective de soutien à la réussite en outillant les élèves sur le plan méthodologique. Initialement remis à chaque étudiant, la diminution des frais afférents exigée par ces derniers en a cependant rendu l'utilisation facultative, sauf dans les programmes où il est jugé essentiel à la réussite des élèves. En éducation physique, deux mesures d'aide offrent aux élèves un service d'évaluation

individualisé et un service de soutien à l'intention des élèves présentant un handicap physique.

L'ensemble de ces mesures contribuent à offrir aux élèves un encadrement de nature à favoriser leur réussite, mais elles pourraient s'avérer plus efficaces si elles étaient mieux coordonnées entre elles. À titre d'exemple, compte tenu de la faiblesse des élèves en français et en philosophie, les centres d'aide pourraient jouer un rôle plus actif auprès des élèves. Aussi, la Commission invite le Collège à accroître la synergie de ses différentes mesures d'aide.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Cégep Marie-Victorin est de qualité. Le Collège peut non seulement compter sur une équipe professorale compétente et dévouée, mais également sur une équipe de professionnels dynamiques qui a su inscrire le processus d'évaluation dans une perspective d'amélioration continue de la formation. Le choix du Collège d'encadrer et de soutenir le développement pédagogique, en dépit d'un contexte budgétaire difficile, s'est avéré une décision des plus judicieuses.

L'esprit de collaboration et de concertation qui règne au Collège témoigne d'un souci partagé de rigueur afin de tout mettre en œuvre pour favoriser la réussite des élèves. Le Collège doit maintenant poursuivre ses efforts afin d'améliorer le cheminement scolaire des élèves. Dans cet esprit, la Commission recommande au Collège de se donner des mécanismes appropriés en vue de mieux suivre le cheminement scolaire des élèves afin de hausser le taux de diplomation dans l'ensemble des programmes.

La Commission formule enfin quelques suggestions de nature à améliorer certains autres aspects de la formation générale. Elle suggère au Collège de s'assurer que les instruments d'évaluation témoignent bien de l'atteinte des objectifs en éducation physique, de revoir les profils de sortie de chacun des programmes de manière à y intégrer davantage les acquis de la formation générale, plus particulièrement dans l'élaboration des épreuves synthèses, de procéder à une analyse plus fine des taux de réussite en anglais, d'offrir aux départements d'anglais et d'éducation physique le soutien et le perfectionnement qui répondent à leurs besoins particuliers et, enfin, de veiller au maintien et au renouvellement des différentes ressources documentaires et livresques.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études, le Cégep Marie-Victorin se dit en accord avec les conclusions de la Commission et formule des commentaires sur un certain nombre de points soulevés par cette dernière, soit pour apporter des précisions, soit pour nuancer certains constats de la Commission.

Le Collège fait également état d'actions réalisées depuis le dépôt du rapport d'autoévaluation. Ces actions concernent :

- la révision de la pondération attribuée aux évaluations dans les cours d'éducation physique en concordance avec les standards des devis ministériels.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard de la recommandation qui lui est adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président